Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260126-2026_01_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET
(22 COTES D'ARMOR)

Séance du vingt-six janvier 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
18	18	17

Date de la convocation
20/01/2026

Date d'affichage
20/01/2026

Présents :
Mmes Sylviane AYMÉ, , Magalie HELLOCO, Corinne LE BIHAN, Magalie MOY, Germaine MURZEAU.

M. Jean-Robert LAOT, , Lionel LE MADEC, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Philippe RONCE, Ludovic VICENT.

Absents : Gilles du PONTAVICE, Antoine STEVENS, Cyril LE FUR

Absent(e)s excusé(e)s : Christine BENOT a donné pouvoir à Sylviane AYMÉ, Françoise LE CAM a donné pouvoir à Magalie HELLOCO, Sandra LE NOUVEL a donné pouvoir à Raoul RIOU, Nicolas BENOIT a donné pouvoir à Sébastien L'HERMITE.

Numéro de la Délibération :
2026-01-02

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

Achat d'un tableau pour l'école

M. le maire explique à l'assemblée qu'il faudrait acheter un tableau blanc pour l'installer dans l'une des nouvelles classes afin de remplacer l'actuel qui est en mauvais état. Celui-ci a été installé sous le préau pour servir aux enfants pour dessiner.
Un devis a été sollicité auprès de la Puce informatique (732.67 € HT soit 879.20 € TTC) et de Manutan Collectivités (498.26 € HT soit 587.91 € TTC).
Après examen des offres, il propose de retenir l'offre de Manutan Collectivités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- Valide la proposition de Manutan Collectivités pour un montant de 498.26 € HT soit 587.91 € TTC.

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY